



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

## **PAR COURRIEL**

Département fédéral des finances DFF  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

*Courriel* : [vernehmlassungen@estv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@estv.admin.ch)

*Fribourg, le 14 mars 2023*

2023-157

### **Loi fédérale sur l'imposition individuelle**

Madame la Conseillère fédérale,

Nous nous référons à la consultation susmentionnée et avons l'avantage de vous communiquer notre prise de position.

Notre gouvernement salue le projet du Conseil fédéral qui prévoit d'introduire à tous les échelons de l'Etat l'imposition individuelle. Un tel modèle d'imposition tient mieux compte des réalités sociétales actuelles. Il encourage les deux conjoints à exercer une activité lucrative ce qui permet à chacun d'eux de rester autonome sur le plan économique. Notre gouvernement est en faveur de la première variante proposée. La deuxième variante donne des incitations contraires à l'objectif recherché.

L'introduction de l'imposition individuelle est un changement de paradigme qui entraînera des conséquences très importantes dans les cantons, tant sur les plans financiers (baisse des recettes fiscales, augmentation des coûts de fonctionnement) que techniques (modification législatives, adaptation du barème, modification du système d'information, formation du personnel, information aux contribuables). Par conséquent, il faut donner aux cantons un délai d'au moins une dizaine d'année pour leur permettre de réaliser ce changement.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position au sujet de l'objet susmentionné et vous prions de croire Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Didier Castella, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

**Copie**

—

à la Direction des finances, pour elle et le Service cantonal des contributions ;  
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, secrétariat général ;  
à la Chancellerie d'Etat.